

« Les 20 ans de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité », retour sur l'événement du 27 octobre 2020

ÉVÈNEMENTS

PUBLIÉE LE 02/12/2020

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

20 ans de mobilisations et de combats qui ont fait bouger les lignes

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du Conseil économique, social et environnemental (CESE), présidée par Emelyn Weber a célébré son 20e anniversaire.

20 ans de mobilisations et de combats qui ont fait bouger les lignes

Cet événement a été organisé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE). Il avait pour objectif de contribuer à mieux faire connaître la Délégation, ses membres, ses travaux et son rôle au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Après avoir présenté en plénière sa dernière étude « Femmes et entrepreneuriat », la Délégation a souhaité inviter ses partenaires, ses anciennes et anciens membres, les autres conseillères et conseillers du CESE mais aussi le grand public à venir assister à une double table ronde autour des enjeux politiques des droits des femmes existant toujours vingt ans après sa création.

Cette soirée d'anniversaire a été ouverte par le Président du CESE, Patrick Bernasconi, qui souligné le travail mené depuis 20 ans par la délégation, qu'il considère « essentielle » pour l'institution. Il a remercié ses 5 présidentes successives ainsi que les rapporteuses et rapporteurs de ses 21 études et avis qui ont contribué à mettre au jour les inégalités de genre et élaborer des solutions pour contribuer à rendre effective l'égalité femmes-hommes.

Chiffres DDFE

La grande témoin de l'événement, **Najat Vallaud-Belkacem**, ancienne ministre des droits des femmes et actuelle directrice de l'ONG One, a rappelé que se battre pour les droits des femmes suppose d'être nombreuses et nombreux, mais aussi de disposer de leviers variés. Pour elle, le féminisme va à l'encontre d'une réalité faite d'inégalités, il est donc forcément subversif. En tant que grande témoin, elle a fait part de l'émotion ressentie de s'exprimer dans l'hémicycle du CESE, car « il existe des lieux comme ici où les droits des femmes ne sont pas utilisés comme des exhausteurs de polémique, juste comme un sujet sérieux ».



« *Les droits des femmes, c'est comme le vélo.*

« *Quand on arrête de pédaler, on ne fait pas du surplace, on tombe* »

Première table ronde «La délégation aux droits des femmes a 20 ans : enjeux et perspectives», animée par Esther Meunier

- Emelyn Weber, **présidente de la Délégation**, a ouvert la table ronde en revenant sur l'histoire de la délégation, semblable selon elle à l'image du combat pour les droits des femmes : mouvementé, saccadé, parfois houleux. Elle a rappelé quelques chiffres sur la place des femmes au CESE : entre 1954 et 1979, la part des femmes se situe entre 1 et 3 % au CESE. En 1999, elle passe à 19 % de femmes pour 11 % à l'Assemblée nationale et 6 % au Sénat ; 5 groupes socio-professionnels n'ont aucune « représentation féminine ». Jusqu'en 2004, le Bureau (c'est-à-dire l'instance de gouvernance du CESE) ne compte qu'une femme sur 19 membres. Si, aujourd'hui, en chiffres, le CESE est l'assemblée la plus paritaire avec 46 % de conseillères et 52% des postes de gouvernance occupés par des femmes, il reste du chemin à parcourir. Comme le disait Yvette Roudy, première ministre des Droits de la femme en France en 1981 (seulement !) : en matière de droits des femmes, « rien n'est accordé mais tout est arraché ».

Elle a aussi rappelé que dans le cadre de la réforme du CESE à venir, visant à intégrer plus de participation citoyenne, la délégation a toute sa place et devra lutter pour les droits des femmes, s'ouvrir aux problèmes invisibilisés et à toutes les discriminations « pour que notre idéal d'une société égalitaire se réalise enfin ».

- **Gwenaëlle Perrier**, politiste, a ensuite fait part de son analyse sur la place des organisations en charge des droits des femmes dans nos institutions et dans la démocratie. Pour elle, le processus d'institutionnalisation de la cause des femmes au sein de l'État est ambivalent : certes, les droits des femmes sont désormais inscrits à l'agenda public et politique, plus visibles, mais ils dépendent du portage politique, administratif et budgétaire concret au sein des institutions, ce qui les rend fragiles. En effet, les missions dédiées aux droits des femmes s'institutionnalisent souvent sous des formes peu coûteuses en personnel et en budget. Pour Gwenaëlle Perrier, la légitimité et l'ampleur de leur travail s'en trouvent limitées.



« La fameuse transversalité ou gender mainstreaming (...) se fait plutôt sous contrainte et constitue un révélateur de la marginalité ou de la faiblesse des institutions en charge des droits des femmes

plutôt qu'une véritable stratégie offensive de ces services. »

Stéphanie Roger, vice-présidente du groupe MGEN, a quant à elle souligné l'importance de conduire des politiques publiques genrées. Ainsi, en matière de santé, elle a préconisé de déconstruire les stéréotypes qui empêchent une prise en compte adéquate des spécificités des femmes et impacte leur accès aux soins. Par exemple, elle a cité des pathologies qui commencent tout juste à être pensées en dehors du carcan masculin, en prenant mieux en compte les symptômes différents des femmes, comme les maladies cardiovasculaires ou l'autisme. Cela entraîne des retards de diagnostics et de prise en charge. Pour y pallier, la MGEN a lancé avec d'autres organismes une grande étude épidémiologique sur 100 000 femmes et leurs enfants (cohortes E3N et E4N).

Quelques travaux de la Délégation

SANTE : Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès de Véronique Sehier

TRAVAIL : Contribution au tour de France de l'égalité de Cristelle Gillard

PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ : Agir pour un espace public égalitaire de Lilâ Le Bas

Deuxième table ronde «Nouveaux moyens de #mobilisation et d'interpellation pour faire avancer l'égalité femmes-hommes» animée par Esther Meunier

- **Laurence Lascary**, co-présidente du collectif 50-50, a rappelé que ce collectif est né en 2018 avec la montée de 82 femmes sur les marches du festival de Cannes pour symboliser les 82 femmes dont le film a été sélectionné depuis la création du festival en 1946. Son collectif a également lancé une charte de la parité à Cannes pour faire avancer les droits des femmes dans le cinéma. La charte exige notamment une plus grande transparence en termes de comptage de films réalisés par des femmes parmi les films reçus et sélectionnés ainsi que la parité de tous les comités de sélection.

Laurence Lascary a souligné que les mécanismes qui consistent à exclure et à invisibiliser sont les mêmes que l'on parle des femmes ou d'autres personnes confrontées aux discriminations. Cependant, s'agissant des questions d'inclusion, il n'existe pas de chiffres, ce qui demande de déployer encore plus d'ingéniosité pour trouver des solutions.

- **Marie Laguerre**, militante féministe et initiatrice d'une pétition contre le harcèlement de rue, a partagé son expérience des réseaux sociaux qui ont permis de « donner accès à sa parole » et plus globalement sur l'atout qu'ils constituent pour permettre aux jeunes femmes de faire entendre leur voix et d'entendre d'autres voix. Il s'agit à ses yeux d'un outil démocratique et féministe, qui permet à différentes générations et différentes « couches de la société » de partager leurs expériences. Elle a aussi insisté sur l'importance d'éduquer dès le plus jeune âge à l'égalité filles-garçons. Le débat a aussi porté sur la charge mentale du militantisme et l'importance de prendre soin de soi quand on milite.

- **Esther Meunier** a rappelé la force des mouvements féministes actuels malgré la crise sanitaire, avec l'exemple des mobilisations en Pologne pendant le confinement, en Argentine avec l'organisation de gigantesques rassemblements à distance mais aussi en France avec l'exemple des formations menées par le collectif Nous Toutes pour des milliers de participantes.

Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a conclu l'événement en rappelant que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un combat d'arrière-garde mais demeure un combat contemporain. Pour elle, il ne s'agit pas d'opposer les femmes aux hommes. Il s'agit d'édifier une société plus égalitaire, plus juste et plus inclusive. Elle a souligné que le CESE a un double rôle : vigie et aiguillon, il porte la voix des femmes. De par la qualité de ses membres et de ses travaux, il fait résonner la voix des corps intermédiaires, engagés pour l'égalité. Pour elle, la DDFE a un rôle crucial dans ce combat.

L'ensemble de l'événement a été interprété en langues des signes par SCOP Paris interpretation.

[Visionnez l'ensemble de l'événement](#)

[Consultez le programme](#)

[Découvrez la composition de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE](#)

[Découvrez l'étude « Femmes et entrepreneuriat » d'Eva Escandon](#)



La Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité du Conseil économique, social et environnemental célèbre ses 20 ans



20 ans de mobilisations et de combats

Tables rondes animées par Esther reporter en présence d'Elisabeth Moreno, Marie Laguerre, Valentine de Lasteyrie, Wanda Nowicka, Martine Storti, Gwenaëlle Perrier, Stéphanie Roger, Emelyn Weber Laurence Lascary et de notre grande témoin Najat Vallaud-Belkacem

27 octobre 2020 • CESE à suivre en direct sur lecese.fr



**Le CESE
une assemblée
paritaire**

46 % de conseillères
**+ 40% des travaux du CESE sont
rapportés par des conseillères***
**7/12 formations de travail
sont présidées par des femmes**